



# MONTROY

N°15

## *Actualités*

BULLETIN MUNICIPAL | AOUT 2022



Nous vous souhaitons un bel été !

2022

# Sommaire

EDITO	P.3
MUNICIPALITE	P.4
VIE COMMUNALE	P.6
ADMINISTRATIF	P.12
AGENDA 2022	P.15



Par téléphone :  
05 46 55 02 98



Par mail :  
[mairie@montroy.fr](mailto:mairie@montroy.fr)

**Notre site  
internet évolue !  
Retrouvez-nous  
sur  
[www.montroy.fr](http://www.montroy.fr)**



mairie de montroy

## Edito du Maire

Chères Montroyennes et chers Montroyens,

Ce premier trimestre a connu une amélioration sur le plan sanitaire et les manifestations ont repris. Nous avons pu vous rencontrer à l'occasion de la réunion publique qui s'est tenue le 29 mars lors de laquelle le budget a été présenté.

La construction d'une nouvelle antenne téléphonique 5 G a été évoquée à cette réunion. Un pylône de 42 mètres a été édifié Chemin du Bosquet. J'ai donné un avis défavorable à cette installation, arguant de la proximité de l'école, et du bois classé. Malgré tout, je ne peux pas m'opposer à l'installation de ce pylône sur un terrain privé. Une réunion publique a eu lieu le 11 juillet. Les intervenants (SFR, HIVORY, CdA) ont pu répondre à toutes les interrogations. Afin de vérifier les ondes émises, j'ai déposé auprès de l'Agence Nationale des Fréquences, une demande de relevé des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques à proximité de l'école, préalablement à la mise en service de l'antenne.

Un autre point est au cœur de nos préoccupations : les mauvais résultats de la qualité de l'air.

En 2019, ATMO Nouvelle Aquitaine a réalisé des prélèvements sur la Place Léon Robin.

Les résultats ont été révélés le 7 juillet dernier. Le prosulfocarbe, surtout utilisé comme herbicide des céréales d'hiver, molécule dominante dans la Plaine d'Aunis, a notamment atteint, sur le site de la Plaine d'Aunis, des niveaux encore jamais observés en France.

Au vu de ces résultats et avec le soutien de la CdA, une station pérenne a été installée à Montroy.

Afin d'apporter une action rapide, un moratoire a été voté par le Conseil Communautaire afin de suspendre la mise sur le marché de cette molécule très volatile. En réponse à cette motion, le Ministre de l'agriculture a transmis un signalement à l'ANSES qui doit réaliser avant le 30 septembre un état des lieux complet sur les

risques de la présence dans l'air de telles substances.

La CdA a également sollicité l'Agence Régionale de Santé pour obtenir une évaluation des risques sanitaires.

Concernant les aménagements et les équipements, 3 projets sont à l'étude actuellement : Grande rue, rue des Chênes, et rue des Rosiers.

Nous travaillons depuis plusieurs mois avec le Département qui doit nous présenter le 1<sup>er</sup> projet d'aménagement de la Grande Rue. Nous ne manquerons pas de vous révéler les plans dès qu'ils seront un peu plus avancés. Un city stade situé rue des Chênes est en cours de chiffrage et devrait voir le jour en 2023.

Le conseil des sages concrétise le projet de l'aménagement du terrain de Monsieur Orgeron, à l'angle de la rue des Rosiers. Les premiers arbres devraient être plantés en fin d'année.

Je tiens de nouveau à remercier tous les bénévoles des associations qui animent notre village et qui le font vivre ainsi que les agents municipaux qui participent également à la préparation de toutes ces manifestations.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne fin d'été et une bonne rentrée. Prenez soin de vous.

Bien à vous

Viviane Cottreau-Gonzalez  
Maire de Montroy



### Rénovation d'un logement communal

La Perla a fermé sa partie restaurant pour se concentrer sur la vente à emporter. Après débat, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre la rénovation de cette habitation afin de le proposer à la location. Il nous a fallu faire des travaux d'aménagement et de rénovation ainsi que quelques mises aux normes. Afin de contenir les dépenses, ce sont les services techniques de la commune qui ont réalisé la très grande majorité des travaux. Des élus ont également participé à ce chantier.

Ce logement est loué depuis mi-juin.



### Aménagement du cimetière

Depuis le 1er juillet 2022, les produits phytosanitaires sont interdits dans de nombreux lieux dont les cimetières.

L'entretien de notre cimetière reste malgré tout primordial et le désherbage doit se faire manuellement par les agents des services techniques.

Afin de rendre ce lieu de mémoire et de recueillement plus agréable, la commission urbanisme a proposé la réalisation de travaux comprenant des allées en enrobé. Cet aménagement permettra une circulation plus fluide.

Les travaux seront réalisés dans le courant du dernier trimestre 2022.

## Bonne retraite Patricia !

La rentrée de septembre et les rentrées scolaires suivantes, se feront désormais sans Patricia CAQUINEAU. Après avoir accompagné les enfants de maternelle et prêté assistance aux enseignantes pendant plus de 30 ans, Patricia quitte les bancs de l'école et son poste d'ATSEM en prenant une retraite bien méritée.

Un pot de départ réunissant ses collègues et les élus est organisé pour célébrer l'événement.

Merci pour tout le soin et la bienveillance apportés toutes ces années aux enfants et nous vous souhaitons de profiter pleinement de votre retraite.



## Résultat des élections

Ce début d'année 2022 a été marqué par 2 élections majeures.  
Retour sur les résultats à Montroy :

### Présidentielles :

1<sup>er</sup> Tour : 612 votants pour 736 inscrits soit 83 % de participation

M. MACRON est arrivé en tête avec 26.9% des voix devant Mme LE PEN, 23.5% et M. MELENCHON, 20.9%

2<sup>ème</sup> Tour : 578 votants pour 736 inscrits soit 78,5% de participation

M. MACRON a recueilli 58,4% des voix face à Mme LE PEN.



### Législatives :

1<sup>er</sup> Tour : 365 votants pour 739 inscrits soit 49,4% de participation

M. RAYMOND (NUPES) est arrivé en tête avec 29.6% des voix devant Mme BABAULT (ENSEMBLE), 27,15% et M. GUERIT (RN), 16.6%

2<sup>ème</sup> Tour : 354 votants pour 739 inscrits soit 47,9% de participation

M. RAYMOND (NUPES) est arrivé en tête avec 54% des voix devant Mme BABAULT (ENSEMBLE), 46%

Pour mémoire, c'est Mme BABAULT qui a été élue députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Charente-Maritime.

La participation des Montroyens et Montroyennes a globalement suivi la même tendance que le reste du département.

## Commémoration du 8 mai

Cette année, la traditionnelle commémoration du 8 mai 1945, tombait un dimanche.

Une gerbe a donc été déposée par Madame Le Maire, accompagnée de ses adjoints, d'élus, d'anciens combattants mais aussi de Montroyens et Montroyennes qui se sont recueillis devant le monument aux morts, situé au sein du cimetière communal.

Chacun a pu soutenir l'association des anciens combattants en achetant un « Bleuet de France » à arborer lors de la commémoration.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé pour le traditionnel pot de l'amitié.

Se pose toutefois la question, devant le nombre décroissant de participants, de mutualiser ces commémorations avec les communes voisines.





## On sort de l'école !

L'année 2022 a été très riche en sorties scolaires pour toutes les classes de l'école maternelle. Tous les enfants ont ainsi visité la médiathèque de La Rochelle.

Les plus grands ont par ailleurs bénéficié d'un moment de partage avec une autre classe autour de la danse, découvert la pêche à pied dans l'estran de la plage des Minimes et passé une nuit à Cheusse après des animations sur les insectes et une chasse au trésor.

Les plus petits ont quant à eux fabriqué du pain à la ferme des autruches de Marsilly, découvert la vie de la mare et l'univers des abeilles.



## « Mai à vélo » : des enfants de Montroy mobilisés

« Mai à vélo », c'est un rendez-vous partout en France pour toutes et tous pour fêter le vélo. Localement, les élèves de l'Ecole primaire Pierre Perret à Clavette ont participé à leur manière à cette nouvelle édition en se rendant à l'école, tous les jours du mois de mai, à pied, à vélo ou sur d'autres engins à roulettes. Sur proposition de la directrice de l'école et grâce à la volonté des enfants habitant Montroy, un convoi à vélo a vu le jour. Bravant la météo, cartable sur le dos, encadrés sous le regard attentif de parents et grands-parents, ce sont entre 3 et 14 écoliers qui ont pédalé, chaque jour, de Montroy à Clavette.



Motivés par cette action écologique, sportive et solidaire, nos jeunes écolos baroudeurs ont souhaité poursuivre l'aventure jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un grand bravo à tous !

## Ici, ici, c'est La Rochelle !

Samedi 21 mai 2022, six jeunes Montroyens ont pu assister à la rencontre « Stade Rochelais/Stade Français » grâce aux places offertes par la CdA.

L'occasion pour certains de découvrir la pratique de ce sport ou pour d'autres d'avoir l'opportunité de rencontrer leurs idoles.

L'ambiance de cette rencontre était superbe dans un stade plein à craquer, avec une victoire à la clef pour les « jaunes et noirs ».



## Le Festival de Printemps

Du 3 au 27 mars 2022

Dans les communes de Saint-Christophe, Salles-sur-mer, Puilborreau, Clavette, Nieuil-sur-mer, Dompierre-sur-mer, Lagard, Vénines, La Jarne, Esnandes, Bourgnaf, Angoulins, Montroy, Marsilly

Cette manifestation est organisée par le conservatoire de La Rochelle, du 3 au 27 mars dernier avec pour ambition de faire rayonner la culture sur tout le territoire.

C'est donc 14 communes de l'Agglomération, dont Montroy, qui ont accueilli un concert gratuit de musique ou de danse.

C'est le 'DUO EHCNA', un duo atypique Hautbois / Accordéon offrant un répertoire oscillant entre les 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles qui a investi la salle des loisirs le samedi 26 mars dernier.

La représentation a été un franc succès !



## Encore un succès pour la balade gourmande !

Grande réussite cette année encore pour la balade gourmande ! Sous une météo plutôt clémente, les 333 marcheurs ont parcouru les 12 kms des chemins de Montroy et St Médard d'Aunis.

Chaque halte a été l'occasion de se régaler et de profiter d'animations sur le thème TEX MEX.

Un grand bravo aux associations organisatrices et à leurs bénévoles !



## L'enfance de l'art

Un rendez-vous attendu : une nouvelle fois l'association CAPE 17 a organisé une journée pour découvrir l'art avec une exposition des dessins des enfants de l'école de Montroy et des ateliers gratuits d'initiation à la création artistique.

Au programme, confection de divers bracelets, peinture, dessin, galets à décorer, etc...dans une ambiance chaleureuse et accueillante en compagnie des bénévoles et artistes confirmés.





## Fête à Montroy samedi 9 juillet

Cette année encore le Comité des fêtes a tenu toutes ses promesses et nous a offert une fête du village très conviviale. Les habitants ont pu se divertir avec le concours de palets, la retraite aux flambeaux et se sont régalés avec le repas (cochon de lait).



## Événement : spectacle musical « Le cabaret aquatique »

Après le succès des deux représentations « La boîte à musique enchantée » et « ensorcelée » organisées l'année dernière par la mairie, le duo touchant et burlesque, Clotilde MOULIN et Théo LANATRIX revient pour leur nouveau spectacle « Le cabaret aquatique ».

**Le samedi 8 octobre 2022 à 20h30 salle des loisirs**, laissez-vous embarquer par une envoûtante histoire de marins, charmer par de cristallines notes de harpes, d'émouvants chants de sirène et émerveiller par des tours de magie enchanteurs.

Nous vous rappellerons ce rendez-vous incontournable courant septembre.





## *Etudes pesticides*

Pour tenir compte des résultats des mesures de 2019 qui ont mis en évidence des concentrations élevées d'herbicides, une station pérenne a été installée pour surveiller les pesticides dans l'air de la Plaine de l'Aunis, à la demande et avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Une nouvelle campagne de mesures a ainsi été menée de février à décembre 2021 par Atmo Nouvelle-Aquitaine sur la plaine d'Aunis.

Atmo Nouvelle-Aquitaine assure une surveillance des pesticides dans l'air depuis plus de 20 ans. Cela permet de tracer un historique riche d'enseignements.

Au niveau national, plusieurs Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air ([AASQA](#)) assurent un suivi annuel des produits phytosanitaires dans l'air. En 2014, une base de données nationale (Phytatmo) a été créée afin de structurer l'ensemble des données de pesticides dans l'air. À ce jour, il n'existe aucune valeur réglementaire limite sur la concentration en pesticides dans les différents milieux aériens. Ce suivi a été réalisé dans un objectif de connaissance et de principe de précaution.

L'intégration de cette station pérenne au réseau de surveillance permet non seulement de caractériser les pesticides dans l'air mais aussi de les comparer avec d'autres territoires aux caractéristiques similaires mais également aux autres sites de mesures permanents de la Région Nouvelle-Aquitaine : Bordeaux, Limoges, Poitiers et le Cognçais.

Les molécules détectées dans l'air de la plaine d'Aunis sont représentatives des zones de grandes cultures : sur 107 molécules recherchées, 41 ont été détectées dont 13 fongicides, 18 herbicides et 10 insecticides.

Cette nouvelle campagne a donc mis en évidence des concentrations plus importantes que sur les sites fixes de la région et en France notamment pour les herbicides, principalement utilisés à l'automne sur les céréales d'hiver. Les molécules Prosofocarbe et Pendiméthaline sont les molécules herbicides les plus mesurées.

Depuis les résultats de la campagne de 2019, des actions (PAT, LRTZC) sont menées par l'agglomération sur la réduction de l'usage des pesticides en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Pour tenir compte de ces résultats, la Communauté d'Agglomération a sollicité l'Agence Régionale de Santé pour obtenir une évaluation des risques sanitaires. Afin d'apporter une action rapide, une demande de suspension de mise sur le marché de cette molécule très volatile a été demandée au ministère de l'agriculture.

Un des enjeux est d'intensifier le dialogue entre les différents acteurs : élus, agriculteurs, associations, experts et habitants. La médiation de projet pour faciliter le dialogue entre riverains et agriculteurs sur les pratiques agricoles, se mettra en place au cours du second semestre 2022. Elle débouchera sur un temps fort d'échanges et de co-construction de solutions, avec les différentes parties prenantes, en janvier 2023. Les échanges se poursuivront ensuite pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions envisagées mais aussi pour en développer des nouvelles.

Dans l'attente d'une présentation publique des résultats qui se tiendra le **14 septembre 2022 à Montroy** (l'horaire sera précisé ultérieurement via les réseaux de communication de l'Agglomération), l'ensemble des résultats est disponible sur le site d'Atmo Nouvelle-Aquitaine : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>



# le Transport

## À la Demande **TAD30**

### près de chez vous

#### Le fonctionnement :

Sur notre commune, les minibus du Transport à la Demande (TAD 30) circule du lundi au vendredi, en dehors des passages de la ligne régulière 17.

Le minibus vous conduit de l'arrêt de bus le plus proche de chez vous à l'arrêt P+R Beaulieu, situé dans la zone commerciale de Puilboreau - Beaulieu.

Les horaires de fonctionnement :

Les départs aux arrêts de bus s'effectuent entre 10h et 11H30 et entre 14h et 16h.

#### Les + du service !

Vous avez la possibilité de réserver plusieurs trajets à la fois jusqu'à un mois à l'avance 7j/7, 24h/24 sur :

- le site internet [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr) (24h/24)

- ou l'application Yelo rubrique TAD (24h/24)

- ou par téléphone

du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (0.06€/min + coût de l'appel)

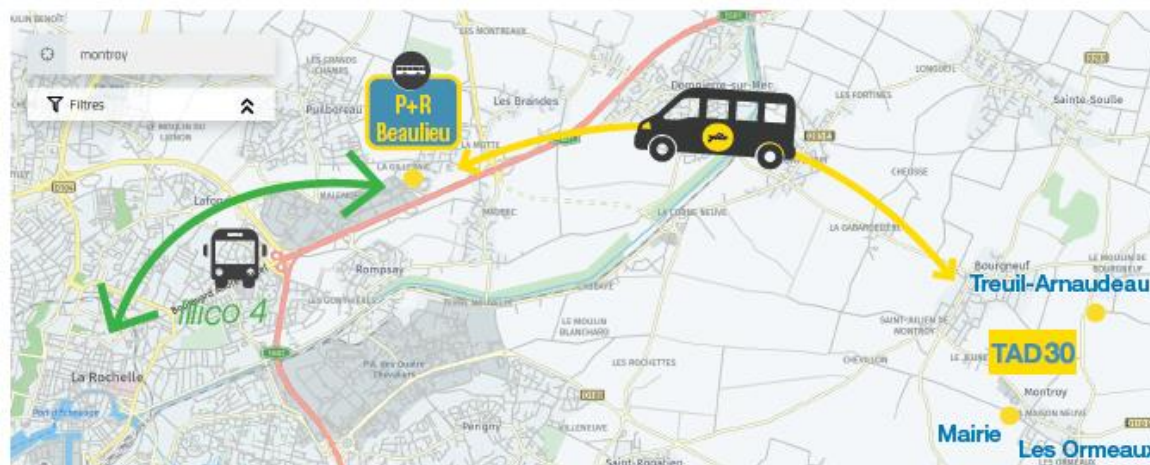
Vous pouvez également réserver jusqu'à 2h avant l'horaire de départ et la possibilité d'annuler jusqu'à 1h avant.

Le Transport À la Demande est ouvert à tous avec un titre Yélo (carte Yélo, ticket payable à bord ou ticket virtuel). Pour l'achat d'un titre à bord, merci de faire l'appoint.

#### Le TAD, mode d'emploi :



## Les arrêts TAD 30 sur la commune de Montroy :



### Vous souhaitez vous rendre à La Rochelle ?

Il vous suffit de prendre le TAD 30 jusqu'au P+R Beaulieu puis de prendre le bus Illico 4 jusqu'à La Rochelle.

Pour votre trajet retour, préalablement réservé, rendez-vous au P+R Beaulieu. Le conducteur viendra vous chercher avec le minibus TAD pour vous ramener à l'arrêt de bus le plus proche de chez vous.

### Et, pour en savoir + :

**0 810 17 18 17** Service 0,06 €/min + prix appel Renseignements, info horaires des lignes Illico 4 et 17 sur le site internet [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr), l'application Yelo ou par téléphone au (0.06€/min + coût de l'appel)

## *PLUi : modification de droit commun*

Afin de prendre en compte les nouveaux besoins du territoire et les projets d'aménagement situés dans les 28 communes de l'Agglo, le PLUi fait l'objet d'une première modification de droit commun, avec l'avis des habitants.

La modification de droit commun permet :

- de modifier le règlement écrit, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLUi.
- d'augmenter les droits à construire de plus de 20% (ex : augmenter les hauteurs ou l'emprise au sol) ;
- de diminuer le droit à construire (ex : abaisser les hauteurs) ;
- de réduire la surface d'une zone urbaine (U) ou à urbaniser (AU) ;

Une modification de droit commun ne permet pas :

- de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- un changement de nature à induire de graves risques de nuisances, de quelque nature que ce soit.

Une concertation avec le public est en cours jusqu'au 31 août 2022.

Différents moyens sont à votre disposition pour participer à cette concertation et donner votre avis :

- **le registre de concertation au secrétariat de la mairie** ou au siège de la CdA, bâtiment Maubec,
- **par courrier** adressé à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Direction des Etudes urbaines – 6 rue Saint-Michel - BP 41287 – 17 086 La Rochelle Cedex 2.
- **par messagerie électronique** à l'adresse suivante : [concertation-modification1-plui@agglo-larochelle.fr](mailto:concertation-modification1-plui@agglo-larochelle.fr)

Planning prévisionnel :

Après la concertation, la phase administrative débutera pour une durée de 3 mois avec consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) : services de l'état, Région, Département, communes de l'Agglo... Celle-ci sera suivie d'une enquête publique à l'hiver 2022 pour une approbation de la modification au 1er semestre 2023.



En réponse à votre tribune parue dans le journal communal de Montroy, il convient de préciser certains points. Les élus de Montroy, des communes alentours et ceux de la CDA travaillent et vivent sur le territoire. Par conséquent, nous respirons tous le même air et buvons la même eau. Nous sommes donc pleinement concernés et inquiets quand la présence de molécules toxiques en forte quantité nous est rapportée. Mais nous sommes également élus et nous nous devons effectivement de faire tout notre possible pour assurer la santé de l'ensemble des habitants. Par souci de transparence, il est détaillé dans la suite de cette réponse des éléments de contexte et les actions engagées à ce jour.

Les mesures de pesticides dans l'air sont réalisées par Atmo Nouvelle Aquitaine à la demande de l'Agglomération de La Rochelle. La pollution du captage de Casse Mortier a été découverte lors d'une surveillance régulière de la qualité des eaux de captage, par le laboratoire Qualyse.

Les associations de « St Rogatien Protection Nature » et « Avenir Santé Environnement » relaient ces situations de pollutions constatées et sont dans une posture de « lanceur d'alerte ».

L'Agglomération et les communes mènent des actions sur le long-terme mais aussi en réaction immédiate pour gérer ces situations liées à l'utilisation des pesticides.

Pour rappel, suite au signalement du CHU de Poitiers à l'Agence Régionale de Santé (ARS) en novembre 2017, les maires de Périgny et St Rogatien ont sollicité l'agglomération de La Rochelle et Atmo Nouvelle Aquitaine pour la réalisation d'une évaluation de l'incidence des activités industrielles (usine d'enrobé et unité de compostage) sur la qualité de l'air. Deux études menées en 2018 puis en 2020 ont montré qu'il n'existe pas de surconcentration de polluants dans l'air issus des activités industrielles sur les communes de Périgny et St Rogatien. En l'absence de valeurs réglementaires pour la majorité des polluants présents dans l'air, les concentrations mesurées sont comparables à celles mesurées au niveau régional.

La cause des leucémies pédiatriques n'est pas connue à ce jour. En collaboration avec les acteurs du territoire dont l'association Avenir Santé Environnement, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle poursuit les recherches pour comprendre cette situation : sollicitation des services de l'Etat (ARS,...) et du monde scientifique pour établir des modèles d'exposition à des effets cocktails, étude épidémiologique élargie, ....

Lors de la pollution du captage de Casse Mortier, et dès la communication des résultats du laboratoire d'analyses, l'ARS est intervenue sur la partie sanitaire. Les réseaux d'eau potable ont été purgés pour éviter une exposition de la population à cette pollution. L'agglomération a demandé aux services de l'Etat l'extension de la zone de protection du captage de Casse Mortier. Le captage est toujours fermé dans l'attente de cette validation.

Les mesures de pesticides dans l'air réalisées en 2019 à Montroy par Atmo Nouvelle Aquitaine à la demande de l'Agglomération, font suite à la première étude menée sur le territoire du port de commerce de La Rochelle en 2016. Les résultats obtenus furent caractéristiques d'un profil de territoire « grandes cultures » avec une utilisation préférentielle d'herbicides (prosulfoarbe et pendiméthaline) en période automnale et hivernale. Suite à ces premiers résultats, il a été décidé de mettre en place un capteur pérenne du réseau de surveillance des pesticides dans l'air d'Atmo Nouvelle Aquitaine sur la commune de Montroy (site de fond, représentant la Plaine de l'Aunis). Une seconde campagne de mesures a été réalisée de février à décembre 2021. Ces études s'inscrivent dans un contexte particulier puisqu'il n'existe à ce jour aucune valeur réglementaire limite sur la concentration en pesticides dans les différents milieux aériens. Elles sont donc réalisées dans un objectif de connaissance et de principe de précaution.

Atmo a alerté en avril 2021, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de concentrations très élevées en prosulfoarbe. Cette alerte a été immédiatement prise au sérieux et a fait l'objet d'une information en Conseil Communautaire du 14 avril et d'un article du Sudouest le 15 avril. Suite à cette alerte, un signalement a été déposé auprès de l'ARS pour relayer et diligenter une enquête par les services de l'Etat sur un usage abusif des pesticides et aussi pour avoir une évaluation de l'incidence de cet herbicide sur la santé. Plusieurs échanges ont eu lieu avec la Chambre d'Agriculture pour trouver une explication à cette forte contamination de l'air. L'importance des cultures de céréales reste à confirmer avec les nouvelles données fournies par les agriculteurs sur leurs semences réalisées à l'automne 2021.

Depuis plusieurs années, des actions ont été engagées et ont été renforcées par l'agglomération dans différents projets pour réduire l'usage des pesticides et accompagner le secteur agricole vers une transition agro écologique : amplification du programme Re Sources sur les zones de captage, mise en place d'un projet alimentaire de territoire et d'un axe spécifique à La Rochelle Territoire Zéro Carbone pour engager une transition agro écologique et alimentaire sur le territoire. La Chambre d'Agriculture est associée à ces différents programmes. De nouvelles actions sont en cours de travail pour accélérer cette transition.

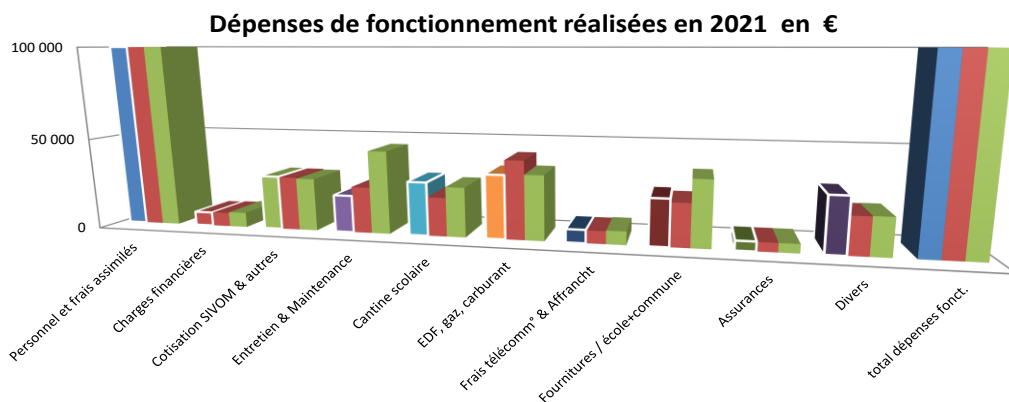
Enfin l'agglomération s'est engagée dans une démarche de Contrat Local de Santé. Son élaboration est en cours avec le lancement des diagnostics. Un premier état des lieux porte sur la notion de santé en générale et interroge sur l'accès aux soins, le bien-être et la santé mentale. Au regard de la situation des leucémies pédiatriques de Périgny et St Rogatien et des mesures de pesticides dans l'air, l'agglomération a demandé à avoir un diagnostic spécifique Santé Environnement pour objectiver les enjeux du territoire.

## Résultats financiers 2021

Les réalisations 2021 ont confirmé positivement les prévisions budgétaires.

Les charges de fonctionnement pour l'année 2021 se sont élevées à 608.566 €. Les charges de personnel et charges assimilées représentent 419.671 € soit 69% des dépenses totales de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2021 ont augmenté de près de 26.000 € par rapport à 2020, avec pour principale augmentation les charges de personnel pour 19.000 € environ et les dépenses alimentaires de la cantine pour 8.000 € environ.



	Personnel et frais assimilés	Charges financières	Cotation SIVOM & autres	Entretien & Maintenance	Cantine scolaire	EDF, gaz, carburant	Frais télécomm* & Affranchit	Fournitures / école+commune	Assurances	Divers	total dépenses fonct.
■ Réel 2021	419 671	7 496	29 541	20 306	29 200	34 604	7 139	25 332	5 132	30 145	608 566
■ Réel 2020	401 044	7 577	29 207	25 256	21 130	42 446	6 924	23 451	4 920	20 250	582 206
■ Réel 2019	415 848	8 091	28 832	45 194	27 060	35 088	7 280	35 888	4 887	20 431	628 599

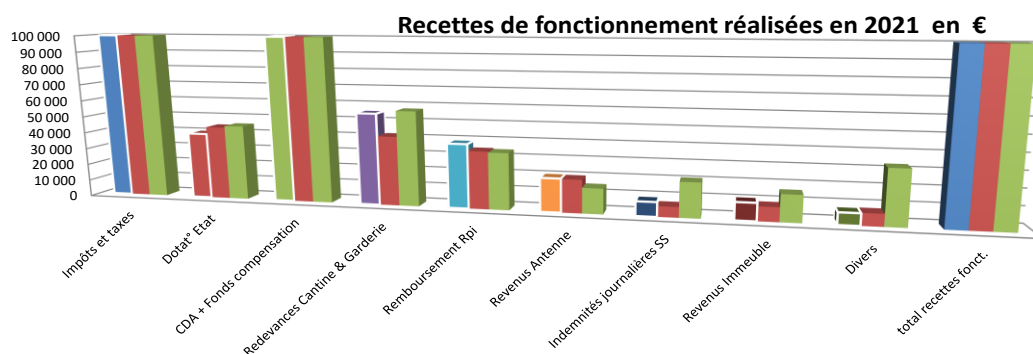
### Quelques chiffres

Nombre habitants : 930  
 Recettes fiscales par habitant : 393 €  
 Dépenses de fonctionnement par habitant : 654 €  
 Dette (emprunts) par habitant : 426 €

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2021 se sont élevées à 661.849 €.

Les recettes sont composées principalement de :

- Fiscalité directe locale (taxes habitation et foncière) pour 365.705 € : 13 K€ de plus que 2020.
- Dotations de l'Intercommunalité et Fonds compensation pour 115.403 € : 3 K€ de moins que 2020.
- Dotations de l'Etat pour 40.004 € avec une baisse de 4 K€ par rapport à 2020.
- Redevances pour la garderie et la cantine : 55.317 € avec retour à la normal suite au COVID en 2020.



	Impôts et taxes	Dotat* Etat	CDA + Fonds compensation	Redevances Cantine & Garderie	Remboursement Rpi	Revenus Antenne	Indemnités journalières SS	Revenus Immeuble	Divers	total recettes fonct.
■ Réel 2021	365 705	40 004	115 403	55 317	38 699	20 250	8 663	10 621	7 187	661 849
■ Réel 2020	352 383	44 304	118 864	41 736	34 661	19 955	6 314	8 620	7 370	634 207
■ Réel 2019	347 713	45 322	115 525	57 273	34 126	15 231	21 003	16 155	32 981	685 330

Avant report de l'excédent de l'année 2020, le résultat de la section de fonctionnement 2021 s'est ainsi élevé à 53.283 €. Avec un excédent de 198.816 € de l'année 2020, le résultat cumulé de cette section ressort à 252.099 €.



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### Section d'investissement

Dépenses	2020	2021	Var°	Recettes	2020	2021	Var°
Travaux Chemin Ville + Rue du Printemps	/	557.900	557.900	Subventions	26.000	309.600	283.600
				Emprunts	0	100.000	100.000
Rembt emprunt LT	21.800	27.900	6.100				
Logiciels	/	1.900	1.900	Fonds FCVTA	6.850	4.400	- 2.450
Travaux voiries	21.000	2.800	- 18.200	Taxes Aménagt	58.220	54.000	- 4.220
Matériels et outillages	2.500	4.300	1.800				
Réseaux Electrification	/	24.700	24.700	Excédent fonct.	/	/	/
Matériels informatiq	1.350	3.000	1.650	Divers	430	100	- 330
Divers	2.900	4.200	1.300	Excédent N-1	149.500	191.300	41.800
<b>Total</b>	<b>49.550</b>	<b>626.700</b>	<b>577.150</b>	<b>Total</b>	<b>241.000</b>	<b>659.400</b>	<b>418.400</b>
				<b>Bénéfice 2021 avec excédent</b>		<b>+ 32.700</b>	

Le résultat de la section d'investissement ressort quant à lui à 32.711 €, grâce notamment à des recettes liées aux taxes d'aménagement pour environ 54.000 €.

Le budget 2021 voté a été respecté et maîtrisé avec des dépenses réelles moindres que prévues.

### Budget 2022

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Salaires	496.000	Taxe Habit°& Fonc.	377.000	Etudes : projets	35.000	Subventions	159.799
Cantine	35.000	Dotations Etat	36.000	Rembt emprunt LT	31.900	Emprunts	0
EDF, Gaz, Carb	46.500	CDA + Fonds comp°	106.000	City Park+Aménagt sports et jeux	100.000	Fonds FCVTA	85.000
Entr. & Maint.	88.500	Red. Cant.& Gard.	50.000	Travaux voiries	84.500	Taxes Aménagt	50.000
Fournitures	48.000	Rembt Rpi école	32.000	Camion	35.000		
Assurances	5.400	Revenus Antenne	20.500	Travaux maison hab°	31.500		
Télec°& Poste	8.000	Indté SS/maladie	5.000	Site internet	4.200	Exct Fonct N-1	25.000
Int. Emprunt	8.400	Revenus Immeuble	14.000	Matériels et outillage	10.000	Divers	
Cotis° SIVOM	27.500	Divers	13.691	Divers	20.410	Excédent N-1	32.711
Dép. imprévues	59.400			<b>Total</b>	<b>352.510</b>	<b>Total</b>	<b>352.510</b>
Divers	58.590	Bénéfice N-1	227.099				
<b>Total</b>	<b>881.290</b>	<b>Total</b>	<b>881.290</b>				

Compte tenu des excédents de résultats 2021, le conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) au titre de l'année 2022.

Toutefois, la base servant aux impôts locaux (valeur locative) est revue à la hausse par l'Etat comme chaque année selon l'indice des Prix à la Consommation. Cet indice a varié de + 3,4 % pour 2022, induisant une hausse des impôts locaux de 3,4 % pour 2022 par rapport à 2021.

Le conseil municipal continue donc sa volonté de maîtriser autant que possible les dépenses de fonctionnement tout en prévoyant des investissements nécessaires pour la commune.





## **Agenda 2022\***

(\*sous réserve de la situation sanitaire)

**11 septembre**

**Vide grenier organisé par le comité des fêtes**

**14 septembre**

**Réunion publique, étude pesticides**

**18 septembre**

**Journée du patrimoine organisée par CAPE 17 (histoire de Montroy et généalogie)**

**8 octobre**

**Spectacle « Le cabaret aquatique » offert par la mairie**

**30 octobre**

**Halloween organisé par l'APE**

**5 novembre**

**Concours de belote organisé par Sports et loisirs**

**6 novembre**

**Repas des aînés**

**13 novembre**

**Apéro-concert avec le groupe « Air de famille » organisé par CAPE 17**

**18, 19, 20, 25, 26 et 27**

**novembre**

**Pièce de théâtre proposée par les 3 coups**

**2 décembre**

**Boum organisée par l'APE**

**4 décembre**

**Arbre de Noël organisé par les P'tits canaillous**

**10 décembre**

**Marché de Noël organisé par le Comité des fêtes**



JOURNAL EDITE PAR LA MAIRIE DE MONTROY  
Comité de rédaction : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Eric POUJADE, Aurélie NICOLET, Julien RIVET et Isabelle GRENÉ  
Crédits photos : Conseillers municipaux Montroy  
Impression : Messidor Rochefort